

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORZÉ SÉANCE DU 28 MAI 2021

Le vendredi 28 mai, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni au restaurant scolaire sis 3 rue du commerce à Corzé, sur convocation régulière adressée à ses membres, le 21 mai 2021 par Monsieur Jean-Philippe GUILLEUX, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents, absents, excusés, pouvoirs :

Jean-Philippe	GUILLEUX	Présent
Annie	PINARD	Présente
Joel	BEAUDUSSEAU	Présent
Béatrice	MARTIN-JARRY	Présente
Alain	DELECOLLE	Présent
Anne-Marie	JANAULT	Présente
Philippe	DEROUINEAU	Présent
Anne-Marie	NICOLLE	Présent
David	FOURREAU	Pouvoir à Joël BEAUDUSSEAU
Olivier	SECHER	Excusé
Christian	MIRRETTI	Pouvoir à Jean-Philippe GUILLEUX
Vincent	VIGNAIS	Présent
Cédric	RENOU	Pouvoir à Alain DELÉCOLLE
Pascale	ARTHUS	Présente
Estelle	COUTANT	Présente
Sandrine	VIGNAUD	Présente
Adeline	PIVERT	Présente
Emeline	CHAUVEAU	Pouvoir à Sandrine VIGNAUD
Valentin	VACHER	Présent

Nombre de conseillers en exercice 19

Nombre de conseillers présents 14

Nombre de conseillers votants 18

Secrétaire de séance : Sandrine VIGNAUD

Compte-rendu affiché le : 3 juin 2021

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les procès-verbaux des séances de Conseil municipal des 26 mars et 6 avril 2021.

ORDRE DU JOUR :

1. SIEML : Réalisation d'un audit énergétique pour les bâtiments de la mairie et de l'école

2. Décisions modificatives sur le budget principal 2021
3. Demande de subvention régionale pour la mise en accessibilité d'un arrêt de bus
4. Demande de subvention régionale pour la rénovation de l'église
5. Décisions du Maire
6. Questions diverses

DCM 2021-05-01 - SIEML : REALISATION D'UN AUDIT ENERGETIQUE POUR LES BATIMENTS DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'audits énergétiques sur les bâtiments communaux de la mairie et de l'école, qui se feront par l'intermédiaire du SIEML. En effet, le SIEML, au vu de son règlement financier, propose aux collectivités de leur apporter son expertise en matière d'énergies renouvelables et de rénovation thermiques.

La réalisation de ces audits énergétiques permettra, à partir d'une analyse de l'existant et de simulations de scénarios de travaux de rénovation énergétique (déterminant les coûts comme les performances atteintes), de définir un programme de travaux cohérents et de décider des investissements appropriés, voire de bénéficier de subventions.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la conclusion de conventions de partenariat avec le SIEML, visant à la réalisation d'un audit énergétique pour la mairie et l'école de Corzé. Ces études seront portées et financées à 60% par le SIEML, le coût à la charge de la commune s'élevant au maximum à :

Mairie : 1 089.58 € (coût total 2 723.95 €)
Groupe scolaire : 1 353.28 € (coût total : 3 383.20 €)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de faire appel au SIEML, dans le cadre de ses aides à la décision, pour la réalisation de deux audits énergétiques pour la Mairie et le groupe scolaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les différentes conventions entre le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML) et la commune et à prendre toute décision utile à la présente délibération.

DCM 2021-05-02 - DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que pour des raisons comptables, il est nécessaire de procéder à une décision modificative sur le budget principal de la commune. D'une part, il convient d'ouvrir les crédits au compte 6815, afin d'anticiper les admissions en non-valeur de créances passées ;

D'autre part, l'on doit apporter un correctif sur la prévision budgétaire correspondant à la vente de la parcelle A1450, qui doit figurer en produits de cession et non en recettes d'immobilisations corporelles.

Aussi, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6815 : Dotations aux prov. pour risques et charges de fonctionnement	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7815 : Reprises sur prov. pour risques et charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €
TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	100,00 €	0,00 €	100,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 000,00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 000,00 €
R-2111 : Terrains nus	0,00 €	0,00 €	19 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	19 000,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €
Total Général		100,00 €		100,00 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **ADOpte** la décision modificative N°1, tel que présentée ci-dessus, au budget principal 2021

DCM 2021-05-03 - DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE D'UN ARRET DE BUS

La Région des Pays de la Loire, en tant qu'Autorité Organisatrice des Transports (AOT), participe à la réalisation de mise en accessibilité des points d'arrêts routiers (PAR) de son réseau de transport interurbain, identifiés comme « prioritaires ». Ces PAR ont été mentionnés et précisés au sein de son Schéma Directeur Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée (SD'AP) approuvé par le préfet en 2016 et doivent être réalisés dans un délai de 6 ans, soit d'ici avril 2022.

Ainsi, la mise en accessibilité de l'arrêt *Aléop* Rue des Trois Planches est prévue en 2021 et cofinancée à hauteur de 70 % par la Région. Dans ce contexte un dossier sera déposé pour en faire la demande.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire** à solliciter une aide auprès de la Région pour la mise en accessibilité de l'arrêt de bus *Aléop* « Rue des Trois Planches »
- **CHARGE le Maire** de toute formalité liée à cette opération

DCM 2021-05-04 - DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire rappelle les nécessaires travaux prévus sur la toiture de l'église, et expose au Conseil municipal que la commune peut solliciter auprès de la Région, un financement au titre des édifices religieux non protégés, et notamment pour la mise hors d'eau et hors d'air.

Ces travaux correspondant aux critères retenus pour l'attribution de cette aide, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur cette demande de subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire** à solliciter une aide auprès de la Région pour la rénovation de l'église
- **CHARGE Monsieur le Maire** de toute formalité liée à cette opération

DECISIONS PRISES SUR DELEGATION DU MAIRE

Service	Montants engagés TTC
Voirie / Espaces verts	19 222,74 €
Services techniques	38 394,76 €
Administratif / entretien	2 669,57 €
Périscolaire	1 818 €
Communication / culture	4 136,52 €
Bâtiments	6 791,74 €

QUESTIONS DIVERSES

PRÉSENTATION DU PCS

Louise HUBERT présente au Conseil municipal le travail d'élaboration et de conception du Plan Communal de Sauvegarde de la commune. L'enjeu est de permettre la gestion de crise en cas d'avènement d'un risque majeur, tel que l'inondation, par exemple.

Les élus seront invités à participer à une réunion ultérieure, afin de se positionner dans la constitution des différentes cellules.

L'échéance retenue est celle de l'automne 2021 pour une transmission d'un document complet avant la fin de l'année.

CONSULTATION DU PUBLIC SUR LA GESTION DE L'EAU ET DES RISQUES INONDATION

Annie PINARD explique aux membres du Conseil municipal qu'une consultation est en cours et que chacun étant invité à consulter les documents en ligne sur www.sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr, afin de s'exprimer.

Une commission communautaire sera réunie dans les semaines à venir et M. Jacques BLONDET, Vice-Président environnement de la CCALS y présentera ce projet plus en précision.

POINT CULTURE

Béatrice MARTIN JARRY présente le programme culturel de l'année et évoque l'idée que, pour pouvoir maintenir une telle offre, soit mis en place une tarification symbolique pour les adultes, sur certains spectacles (hors spectacles de Noël et lors de Corzé en fête).

PISCINE INTERCOMMUNALE

Joël BEAUDUSSEAU aborde le sujet d'un projet de piscine intercommunale, ayant vocation à desservir une partie des communes d'Angers Loire Métropole, ainsi que de la CCALS, notamment Verrières-en-Anjou, Rives-du-Loir-en-Anjou, le Plessis-Grammoire, Corzé, Seiches-sur-le-Loir, Montreuil-sur-Loir et Tiercé. Des éléments de précision sur la réalisation, le financement et les montages liés à l'exploitation viendront ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

LISTES DES DECISIONS PRISES EN SEANCE DU 28 MAI 2021

N°	Objet	Page
DCM 2021-05-01	SIEML : REALISATION D'UN AUDIT ENERGETIQUE	34
DCM 2021-05-02	DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL	34
DCM 2021-05-03	DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE MISE EN ACCESSIBILIT	35
DCM 2021-05-04	DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE RENOVATION EGLISE	36

Signent le registre les membres du Conseil municipal présents :

Jean-Philippe GUILLEUX	
Annie PINARD	
Joël BEAUDUSSEAU	
Béatrice MARTIN JARRY	
Alain DELÉCOLLE	
Anne-Marie JANAULT	
Philippe DEROUINEAU	
Anne-Marie NICOLLE	
David FOURREAU	POUVOIR A Joël BEAUDUSSEAU
Olivier SECHER	EXCUSÉ
Christian MIRRETTI	POUVOIR A Jean-Philippe GUILLEUX
Vincent VIGNAIS	
Cédric RENO	POUVOIR A Alain DELÉCOLLE
Pascale ARTHUS	
Estelle COUTANT	
Sandrine VIGNAUD	
Adeline PIVERT	
Emeline CHAUVEAU	Pouvoir à Sandrine VIGNAUD
Valentin VACHER	